



**Comité des finances et du développement économique
Réunion extraordinaire**

Procès-verbal 37

**Le vendredi 29 avril 2021
9 h 30**

Participation par voie électronique

La participation à la réunion a eu lieu par voie électronique, conformément à l'article 238 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19*.

-
- Nota : 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.*
- 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
- 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 11 mai 2022 dans le Rapport No 37 du Comité des finances et du développement économique.*

Présents : **Président: Mayor J. Watson**
 Vice-présidente: Conseillère L. Dudas
 Conseillers: J. Cloutier, C. Curry, G. Darouze, E. El-Chantiry,
 G. Gower, A. Hubley, M. Luloff, S. Moffatt, T. Tierney

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée.

POINTS À HUIS CLOS*

Que conformément au règlement de procédure 2021-24, le Comité des finances et du développement économique examine à huis clos, conformément aux alinéas 13(1)e) portant sur les litiges actuels ou éventuels ayant une incidence sur la ville, et 13(1)f) portant sur les conseils qui sont protégés par le privilège du secret professionnel de l'avocat, y compris les communications nécessaires à cette fin, reçoive et examine la mise à jour juridiques sur le train léger – Réunion à huis clos – date de compte rendu : n'a pas à être présenté.

1. MISE À JOUR JURIDIQUE SUR LE TRAIN LÉGER SUR RAIL (TLR) - À HUIS CLOS - DATE DE COMPTE RENDU: AUCUN COMPTE RENDU

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

La motion suivante est déposée :

MOTION n° FEDC 2021 1/37

Déposée par Laura Dudas, vice-présidente.

IL EST RÉSOLU QUE le Comité des finances et du développement économique se réunisse à huis clos pour prendre connaissance du COMPTE RENDU DU DOSSIER JURIDIQUE DU TRAIN LÉGER SUR RAIL (TLR) et pour se pencher sur ce compte rendu conformément aux sous-alinéas 13 (1)e) (Litiges actuels ou éventuels ayant des incidences sur la Ville) et 13(1)f) (Lecture de l'avis soumis au secret professionnel de l'avocat, ainsi que des communiqués nécessaires à cette fin) du *Règlement de procédure* — Date du compte rendu : aucune obligation de déposer un compte rendu.

MOTION ADOPTÉE

Le Comité se réunit à huis clos à 9 h 32 et reprend la séance publique à

11 h 23.

À la reprise de la séance publique, Jim Watson, maire d'Ottawa, fait savoir que le Comité des finances et du développement économique s'est réuni à huis clos pour se pencher sur le compte rendu du dossier juridique du train léger sur rail (TLR).

Comme nous l'indiquons ci-dessus, le contenu du compte rendu présenté à huis clos à propos du train léger sur rail comprend de l'information se rapportant aux aspects juridiques du dossier, et les documents en cause relèvent de l'exception prévue dans les alinéas 13(1)(e) et 13(1)(f) du *Règlement de procédure* du Conseil municipal. C'est pourquoi il n'y aura pas de compte rendu sur la question.

Ce point vise à prendre connaissance du compte rendu sur les questions juridiques et les options se rapportant au train léger sur rail (TLR) et à se pencher sur ce compte rendu. À la reprise de la séance publique, Jim Watson, maire d'Ottawa, fait savoir qu'il n'y a pas eu de scrutin, sauf sur les motions de procédure et sur les directives destinées au personnel.

PRÉSENTATIONS

2. MISE À JOUR TRIMESTRIELLE DE LA CONSTRUCTION SUR L'ÉTAPE 2 DU TRAIN LÉGER

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Michael Morgan, directeur du Programme de construction du train léger de la Direction générale des services de transport en commun (DGSTC), présente un exposé en PowerPoint mettant en lumière les travaux réalisés jusqu'à maintenant sur la Ligne de la Confédération Est, la Ligne de la Confédération

Ouest et sur la Ligne Trillium. Le texte de son exposé est versé au dossier du Bureau du greffier municipal.

Le personnel répond aux questions du Comité à propos de l'option qui consiste à placer les escaliers roulants en mode de consommation d'énergie réduite quand ils ne sont pas utilisés et présente des comptes rendus sur la connectivité, sur les moyens d'alimenter les réchauffeurs d'aiguilles, sur les risques de nouveaux retards à cause des détours des circuits d'autobus, sur la sécurité des piétons et des cyclistes le long de la rue Scott et sur les interruptions à l'Université Carleton. Au terme de la discussion, le Comité PREND ACTE de ce point pour information.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 12 h 28.

Coordonnatrice du comité

Président